

## Via Guisane - réunion de concertation Le-Monétier-les-Bains, le 18 avril 2019

### - Compte-Rendu -

#### Déroulé

- Mot d'accueil de Christophe Martin, adjoint au Maire du Monétier
- Présentation de la démarche de concertation, Sylvie Dao-Lena, Présidente du SIVM de Serre-Chevalier
- Présentation du projet dans sa globalité
- Travaux par table (thèmes : Valoriser le patrimoine, le tourisme, définir la signalétique ; le tracé du projet au Monétier)

#### Mot d'accueil

Christophe Martin, adjoint à la Maire du Monétier-les-Bains, ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et en invitant au dialogue sur le projet de « Via Guisane ».

#### Présentation de la démarche de concertation

Mme Sylvie Dao-Lena, Présidente du SIVM de Serre-Chevalier, remercie les participants de leur présence et les invite à poser toutes leurs questions quant au projet de Via-Guisane et à exprimer leurs remarques. Mme Dao-Lena rappelle que **l'objectif de la concertation est d'aider les élus à prendre des décisions les plus pertinentes possibles pour le territoire et ses habitants**. Le projet vise à proposer un itinéraire bien identifié du Casset à Briançon pour canaliser une fréquentation relativement diffuse aujourd'hui. Par rapport au projet de 2014, elle souligne certaines évolutions : la concertation dans le cadre de laquelle est défini le projet ; les variantes proposées au niveau des tracés et entre lesquelles le public est appelé à faire connaître ses préférences ; le **changement de statut** vers une « voie douce » moins contraignante qu'une « voie verte ». Elle présente les **deux philosophies** que la Via-Guisane peut revêtir en fonction du tracé qui sera retenu : un tracé champêtre tourné vers la promenade qui évite les centres stations ; un tracé qui traverse les centres stations et rend également possible les déplacements du quotidien vers les commerces et les différentes activités. Le **coût du projet** est estimé aujourd'hui entre 5 et 7 millions d'euros. Il sera affiné une fois le tracé retenu et les aménagements à construire déterminés de façon précise.

David Prothais (Eclectic Experience) apporte quelques compléments sur l'historique du projet et les modalités de concertation : **4 réunions publiques** sont organisées, un **site internet** recueille les avis du public à l'aide d'un **questionnaire**.

La concertation s'articule autour de 4 séries de questions :

- Qui empruntera la voie ? Pour y faire quoi : se promener, accéder aux commerces... ? Comment : à pied, à vélo... ?
- Quel tracé retenir, afin de répondre aux attentes des usagers tout en minimisant les impacts sur la faune, la flore, le paysage, ainsi que le coût du projet ?
- Comment concilier les différents usages (promenade, usages agricoles, riverains, économiques, sportifs...) ? Quelle réglementation envisager ?
- Quel patrimoine valoriser ? Quels équipements proposer ? Comment relier la Via Guisane aux autres cheminements existants ? Avec quelle signalétique ?

A l'issue de la concertation, les élus du SIVM et de Briançon affineront le projet au regard des enseignements de la phase de dialogue avec le public. Une enquête publique sera lancée, probablement à l'automne 2019.

## Présentation du projet dans sa globalité

David Prothais précise les objectifs et caractéristiques du projet (voir supports de présentation pp. 13-15) et décrit le tracé (voir supports pp. 16-27).

Sylvain Gruza, cabinet MG concept, présente différents exemples d'aménagements, en forêt, en bord de Guisane ou en milieu urbain (voir supports pp. 28-29).

Le public fait part de plusieurs réactions.

Un habitant des Guibertès demande pourquoi le **passage par le bas des Guibertès** a été retenu comme tracé préférentiel alors qu'il avait fait l'objet de critiques de la part du commissaire enquêteur en 2014. Mme Forgeoux, maire du Monêtier, explique le choix des tracés. Entre le Casset et Monêtier, le tracé est évident, en lieu et place d'un chemin déjà fréquenté par les promeneurs. Entre Monêtier et les Guibertès, l'objectif a été d'impacter le moins possible les propriétés privées et notamment les prairies de fauche. Le tracé préférentiel se situe en bord de rivière pour que les usagers de la Via Guisane ne cohabitent pas avec les voitures qui circulent sur la petite route menant à la déchetterie, second tracé soumis à la concertation. Cette option conduirait selon elle les usagers à circuler de fait dans les champs et donc à les dégrader.

Un habitué de Monêtier constate que le cheminement actuel, de par son revêtement irrégulier, est réservé aux personnes en bonne santé. Il souhaite que la Via Guisane permette à **des gens avec une canne, équipés d'une prothèse ou se déplaçant en fauteuil roulant** d'utiliser la Via Guisane. Il considère que ce type d'équipement et d'utilisation pourrait également constituer une ressource économique pour la vallée.

Une habitante du Casset estime que l'**objectif de voir les gens emprunter le chemin au lieu d'utiliser leur voiture** n'est pas réaliste. Elle redoute par ailleurs que l'aménagement de la Via Guisane génère des vitesses importantes notamment des vélos et trottinettes électriques et souhaite que le chemin reste d'aspect naturel et adapté aux piétons. David Prothais rappelle qu'une partie non négligeable des répondants au questionnaire indiquent qu'ils souhaitent utiliser la Via Guisane au quotidien (commerce, activités).

Un éleveur de Monêtier demande que soient entretenus les chemins communaux et fait part de son sentiment de **se voir reprocher par des usagers illicites l'utilisation pour son activité professionnelle de chemins pourtant privés**. Il souhaite que des compensations soient prévues pour récompenser la coopération des propriétaires de parcelles.

Une habitante de Saint-Chaffrey, propriétaire de terres agricoles au Monêtier, demande si les **propriétaires seront consultés entre la définition du tracé à l'issue de la concertation et l'enquête publique**. David Prothais rappelle que l'enquête publique aura lieu après la définition des tracés par les élus, à l'issue de la concertation. Des discussions auront lieu ensuite dans le cadre de la procédure administrative qui suit l'enquête publique. Il note qu'il y a une demande de certains propriétaires de visibilité et de moments d'échanges quant aux tracés définitifs.

Un habitant des Guibertès, propriétaire de la maison voutée, demande **comment la sécurité sera assurée sur le chemin de la maison voutée et à son intersection avec la route dans le village**. Mme Forgeoux indique que des solutions techniques seront trouvées pour obliger les usagers à descendre de vélo avant de s'engager sur la route.

Un commerçant de Villeneuve, président des commerçants de Serre-Chevalier, indique que la Via Guisane sera selon lui un atout pour la vallée en proposant aux touristes **un maillage de chemins en mobilités douces**. Il appelle à un travail constructif pour limiter la fréquentation abusive des propriétés riveraines.

Une habitante de Monêtier demande si le **coût prévisionnel du projet inclut les frais liés aux expropriations** et s'il existe des **alternatives aux expropriations** comme les négociations de droits de passages. Sylvain Gruza précise que le coût prévisionnel du budget de 5 à 7 millions est hors coûts d'expropriation, difficiles à estimer à ce stade. L'acquisition peut en effet se faire dans le cadre d'un échange, à un prix négocié entre le propriétaire et la collectivité ou au tarif de l'Etat dans le cadre d'une expropriation. Il rappelle que pour pouvoir faire l'objet d'un règlement de circulation, la Via Guisane devra faire partie du domaine public et donc être propriété de la collectivité, ce qui exclut la possibilité de négocier des droits de passage. David Prothais précise que les

collectivités privilégient la négociation et les échanges et que la déclaration d'utilité publique décrétée par l'Etat vient le cas échéant autoriser l'expropriation des terres pour lesquelles aucune solution amiable n'a été trouvée.

Une habitante demande **par qui ont été définis les tracés préférentiels**. David Prothais indique que les élus en sont à l'origine, en prenant en considération un certain nombre de critères, et rappelle que leur préférence peut évoluer au cours de la concertation en fonction des éléments échangés avec le public.

Un agriculteur de Monêtier demande que les propriétaires concernés par le **projet de Via Guisane comme par les servitudes de ski de fond** soient respectés par la collectivité.

Un habitant de Monêtier les Bains précise que les **acquisitions foncières** avaient été estimées à 200 000 euros dans le cadre du projet de 2014. Il indique qu'il ne pense pas que la Via Guisane puisse constituer une alternative à la voiture, ce que serait une **piste cyclable le long de la départementale** qui traverse la vallée. David Prothais rappelle qu'une conseillère départementale a indiqué lors de la précédente réunion publique que le Département avait pour projet de mettre en place cette piste cyclable. Mme Dao-Lena rappelle que de par son revêtement, la Via Guisane ne pourra pas accueillir les vélos de route pour lesquels la piste cyclable serait adaptée. Une réglementation et des aménagements permettront par ailleurs d'encadrer les différents usages et les faire cohabiter.

## Travaux par table

Voir les grilles d'observation en annexe.

Laëtitia Vandeportal rapporte les échanges de la table dédiée à la valorisation du patrimoine et à la signalétique.

**Les chapelles et églises** (malheureusement souvent fermées) pourraient être indiquées depuis la Via Guisane de même que les oratoires, les musées, la filature de Longomai, la bergerie des Guibertès, la Rotonde du Monêtier-les-Bains, et une maison bourgeoise surnommée "Le Château" au Monêtier.

**Le patrimoine paysager agricole** pourrait aussi être mis en valeur (les clapiers, les canaux, l'agriculture ancienne et celle d'aujourd'hui) de même que les chemins ancestraux qui disparaissent peu à peu faute d'entretien.

**Les zones de loisirs (plans d'eau) et les centre villes** avec les commerces pourraient être indiqués ainsi que les chemins de randonnées à leur intersection avec la Via Guisane.

Les participants insistent sur l'importance de **ne pas trop mettre de panneaux** pour ne pas artificialiser le parcours.

**Des plans à l'entrée des villes** pourraient situer le patrimoine et les différents commerces et artisans. L'office du tourisme doit être bien indiqué. Il distribue un dépliant sur le patrimoine à découvrir.

Il pourrait y avoir quelques panneaux pédagogiques bien placés pour **parler du paysage agricole d'hier et d'aujourd'hui**.

Il serait préférable **d'éviter les systèmes interactifs** trop coûteux et qui tombent souvent en panne. Des QR codes pourraient être utilisés sur certains éléments ponctuels.

Aurélien Rateau rapporte les échanges de la seconde table dédiée au tracé au Monêtier.

**Au niveau des Guibertès, le tracé alternatif est perçu favorablement par les participants à cette table de travail**. Il est jugé moins impactant pour le milieu naturel, bénéficiant d'une plus belle vue, moins bruyant que le tracé préférentiel, plus sécurisant, plus ensoleillé et générant moins de risques de congestion dans le village des Guibertès. Le tracé alternatif passe par ailleurs à proximité de la chapelle Saint Apollonie (ouverte tous les jours en été), du restaurant et de l'atelier de la peintre et du gîte.

Dans le détail, il est proposé de **faire circuler les vélos sur la petite route et les piétons sur un cheminement aménagé de 1 mètre 50 à 2 mètres de large** à la place du chemin d'usage circulant aujourd'hui dans les champs. Changement de position du paragraphe.

Le tracé préférentiel n'a pas les faveurs des participants. Invités par l'animateur de la table ronde à envisager néanmoins les éventuels avantages du tracé préférentiel, ces derniers mentionnent la jolie route, la proximité

de la bergerie en rive gauche, la consommation moindre de terres agricoles et le nombre moins important de propriétaires et donc de transactions nécessaires à l'aménagement de la Via Guisane.

L'animateur de la table ronde a rappelé lors de la réflexion que les agriculteurs entendus lors des autres réunions se sont montrés préoccupés **par la perte des prairies de fauche** nécessaires à leur activité, même sur des surfaces limitées. La position des agriculteurs de Monêtier absents à cette table devra donc être prise en compte. A cela les participants ont répondu qu'il était probable selon eux que les propriétaires des parcelles traversées par le tracé alternatif soient également favorables à ce dernier. Par ailleurs, il a été indiqué que les **solutions techniques pour sécuriser l'intersection** à proximité de la maison voûtée n'ont pas pu être présentées et débattues, ce qui empêche de bien documenter les avis sur ce sujet.

## Via Guisane – Atelier de concertation – Grille de recueil d'observations

Objet de l'atelier : **Valoriser le patrimoine, le tourisme, définir la signalétique**

Nom du rapporteur : Laetitia Vandeportal .....

Nombre de participants à la table : 10..... Date : 18/04/2019 .....

L'objet de cet atelier est d'identifier ce que pourrait offrir la Via Guisane en matière de valorisation du patrimoine, et plus généralement de développement touristique de la vallée.

Ces éléments doivent pouvoir être présentés au public à l'aide d'une signalétique et de panneaux d'interprétation adaptés.

### **1. D'après vous, quels éléments de patrimoine (naturel, bâti, paysager...) et/ou quelles activités (artisanales, commerciales, agricoles...) devraient être valorisés par la Via Guisane ?**

Toutes les chapelles et églises devraient être signalisées depuis la Via Guisane. Ont été citées : la chapelle St-Bartélémy, St-Arnoux, la chapelle Sainte-Appolonie, et les chapelles à fresques St-Martin et St-André. Le problème est que ces monuments sont souvent fermés alors qu'elles sont souvent aussi voire plus intéressantes à l'intérieur. Il faudrait pouvoir les ouvrir.

Il faut aussi signaler les oratoires, les musées, la filature de Longomaï, la bergerie des Guibertes, la Rotonde de Monétier, les Bains, et une maison bourgeoise surnommée "Le Château" au Monétier.

Mais aussi les zones de loisirs (plans d'eau) et les centre villes avec les commerces.

Les chemins de randonnées doivent être signalisé à la croisée de la Via Guisane.

Le patrimoine paysager agricole devrait être mis en valeur (les clapiers, les canaux, l'agriculture dans l'histoire et celle d'aujourd'hui).

Il y a aussi un maillage de chemins ancestraux qui font partie du patrimoine et qui disparaissent peu à peu car ils ne sont pas entretenus. C'est dommage car beaucoup permettent de découvrir le paysage et pourraient être reliés à la Via Guisane.

### **2. Quels usages de la Via Guisane faudrait-il envisager pour accompagner le développement touristique de la vallée (sorties pour les enfants, activités, etc.) ?**

Pas d'avis sur la question.

### **3. Quels éléments de signalétiques vous sembleraient pertinents ? Faut-il envisager des panneaux d'interprétation, si oui pour quels éléments de patrimoine ou pour quelles activités ? Faut-il envisager d'autres formes de valorisation (support numérique, carte...) ?**

La table insiste sur l'importance de ne pas trop mettre de panneaux et de ne pas trop artificialiser le parcours.

Il pourrait y avoir des plans à l'entrée des villes pour situer le patrimoine et les différents commerces et artisans.

Indiquer l'office du tourisme. Il y a un dépliant très bien fait sur le patrimoine à découvrir.



Eventuellement des QR codes sur certains éléments ponctuels.

Surtout pas de systèmes interactifs trop coûteux et qui tombent souvent en panne.

Pas trop de mise en scène.

Il pourrait y avoir quelques panneaux pédagogiques bien placés pour parler du paysage agricole d'hier et d'aujourd'hui.



## Via Guisane – Atelier de concertation – Grille de recueil d’observations

Objet de l’atelier : **discussion autour du tracé**

Commune concernée : Le-Monétier-les-Bains

Nom du rapporteur : Aurélien Rateau

Nombre de participants à la table : 9      Date : 18 avril 2019

L’objet de cet atelier est de discuter le tracé du projet au sein d’une des communes de la vallée, entre Monétier et Briançon.

La discussion peut être structurée autour de 4 grandes questions. Le facilitateur va lire la première, proposer un tour de table (au moins pour la première) afin que chacun des participants puisse y répondre, puis passer à la suivante, jusqu’à la quatrième.

### **1. D’après vous, qui empruntera la voie ? Pour y faire quoi : se promener, accéder aux commerces... ? Comment : à pied, à vélo... ?**

Le risque de VTT éventuellement à assistance électrique roulant trop rapidement est souligné.

### **2. D’après vous, quels sont les avantages et les inconvénients des différentes options de tracé ? Lequel faudrait-il privilégier, afin de répondre aux attentes des usagers tout en minimisant les impacts sur la faune, la flore, le paysage, ainsi que le coût du projet ?**

Au niveau des Guibertès, le tracé alternatif est perçu favorablement par les participants à cette table de travail. Il est jugé moins impactant pour le milieu naturel (moins de destructions qu’en bord de rivière), bénéficiant d’une plus belle vue, moins bruyant que le tracé préférentiel qui est plus proche de la départementale sur l’autre rive, plus sécurisant, plus ensoleillé et générant moins de risques de congestion dans le village des Guibertès. Le tracé alternatif passe par ailleurs à proximité de la chapelle Saint Apollonie (ouverte tous les jours en été), du restaurant et de l’atelier de la peintre et du gîte.

Le tracé préférentiel n’a pas les faveurs des participants qui lui trouvent néanmoins les avantages suivants : la jolie route, la proximité de la bergerie en rive gauche, la consommation moindre de terres agricoles et le nombre moins important de propriétaires et donc de transactions nécessaires à l’aménagement de la Via Guisane.

Il a été rappelé que les agriculteurs entendus lors des autres réunions se sont montrés préoccupés par la perte des prairies de fauche nécessaires à leur activité, même sur des surfaces limitées. La position des agriculteurs de Monétier absents à cette table devra être prise en compte.

Dans le détail, il est proposé de faire circuler les vélos sur la petite route et les piétons sur un cheminement aménagé de 1 mètre 50 à 2 mètres de large à la place du chemin d’usage circulant dans les champs.

### **3. Comment concilier les différents usages (promenade, usages agricoles, riverains, économiques, sportifs...) ? Quels aménagements faudrait-il prévoir ? Quelle réglementation envisager ?**

Pas d’avis.



**4. Quel patrimoine (naturel, bâti, paysager, activités...) valoriser ? Quels équipements proposer pour le confort des usagers ? Comment relier la Via Guisane aux autres cheminements existants ? Avec quelle signalétique ?**

Pas d'avis.

